



***Affiliez-vous
maintenant
à l'UKB!***

**Kiné
Varia
news**

Vaccination et convention 2022 où allons-nous ?



**Monitoring Covid-19 :
dépendances de la kinésithérapie
en 2020 par rapport à 2019**

KINEQUICK



UN LOGICIEL QUI VOUS DONNERA LE SOURIRE

Passez vos journées à danser grâce à KineQuick.
Cette application vous permet de gérer votre cabinet
comme bon vous semble.

Votre administration deviendra alors un jeu d'enfants ;
elle vous suivra partout, tout le temps, et sera même sur
votre smartphone. Admettez-le, cette solution rendra
tout le monde heureux !



N'attendez plus, rejoignez la famille
KineQuick et dites-nous comment
nous pouvons davantage adapter
le logiciel à vos besoins.
Et par la même occasion, vous
rendre encore plus heureux.



Vous en voulez plus ?
Sachez que vous pouvez aussi
obtenir des réductions grâce
à notre programme de parrainage !

Michael - Service d'assistance
AKA Troubleshooter

WWW.KINEQUICK.BE

KineQuick est un produit de Q-Top
Kiezelweg 6, 3530 Houthalen
Tel: 011 52 57 06 | e-mail: info@kinequick.be

 **KINEQUICK**



Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.
Parutions en
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B. **au plus tard un mois avant la parution.**

Les articles signés, mais aussi les publicités n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (ou leurs mandants) : leurs opinions ne coïncident pas nécessairement avec les vues de l'U.K.B.

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser toute publicité ou texte pouvant nuire à la profession sans devoir en donner les motifs.

Conformément aux décisions de la jurisprudence, l'éditeur d'une revue n'est pas responsable des erreurs commises involontairement dans le cours de l'ouvrage.

LA PUBLICITE EST UN SUPPORT POUR LE KINE-VARIA NEWS. ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.

Rédacteur en chef et éditeur responsable :
Yves RALET

Réalisation :
Isabelle BLAMPAIN,
Frédéric GIBON, Manuel JACQUEMIN,
Guy POSTIAUX, Yves RALET,
André ROUSSEAU et Jean VERMEULEN

Conception et impression :
www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution :
Kiné-Varia News n° 437
Mars 2022 - 14.000 ex.
Parution mars 2022

TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE, QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION, SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B. TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER DES POURSUITES JUDICIAIRES.

IMPORTANT !

POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOTRE SECRETARIAT DISPOSE

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE
+32 (0)71 41 08 34

D'UNE ADRESSE E-MAIL
secretariat@serk-ukb.be

D'UN SITE INTERNET
www.webkine.be

D'UN SECRETARIAT
**Avenue Georges Lemaître 19
6041 Gosselies**



3 Editorial

Vaccination et convention 2022
où allons-nous ?



4-5 Actualités

Obligation vaccinale du personnel de santé :
qui décide ?



6 Cotisations 2022

Affiliez-vous maintenant à l'UKB

7 Avantages 2022



8-9 Actualités

Monitoring Covid-19 :
Dépenses et recettes en kinésithérapie



11 - 14 Formations SERK

15 Petites annonces

16 Suivez-nous via Internet



POUR RAPPEL :

Les horaires d'ouverture du secrétariat :
du lundi au jeudi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h.
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h.

Tél : 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be
Site Web : www.webkine.be

Adresse :
Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies
(Centre de séminaires, le Point Centre)



**DEPUIS 1982, L'UKB,
UNE QUESTION DE BON SENS
UN ENGAGEMENT VITAL
POUR L'AVENIR**



FORMATION EN REEDUCATION POSTURALE GLOBALE (Philippe Souchard)

FORMATION CONTINUE BELGIQUE 2022

1^{ère} semaine : du 24 au 28 janvier 2022

Professeur : E. Di Ciaccio (Prof. adjoint Ph. Souchard à Bologne)

2^e semaine : du 16 au 21 mai 2022

Professeur : M. André (Prof. adjoint Ph. Souchard Belgique et France)

3^e semaine : du 05 au 09 septembre 2022

Professeur : E. Di Ciaccio

4^e semaine : du 28 novembre au 02 décembre 2022

Professeur : M. André

5^e semaine : mars 2023 en France

Professeur : Philippe Souchard (créateur de la méthode)

Lieu :

Haute école Léonard de Vinci Parnasse ISEI
84, Avenue Emmanuel Mounier - 1200 Bruxelles

Coût de la formation :

2640 eur pour les 4 semaines à Bruxelles + 660 eur pour la 5^e semaine en France

Intervention des chèques-formation de la Région Wallonne

La description et toutes les informations :

Méthode de kiné - Rééducation posturale globale

www.kine-rpg.be

www.vinci.be



Renseignements et inscriptions :

formation.continue@vinci.be - murielandre.kine@yahoo.fr - 0477 26 80 25



Vaccination et convention 2022 où allons-nous ?

En cette fin d'année où la pandémie semble reprendre, nous sommes très tracassés comme vous, par une série d'annonces et d'incertitudes sur notre avenir, nous vous en énumérons les deux plus importantes :

Covid-19

Le ministre fédéral de la santé pourrait **supprimer l'agrément** au personnel soignant non-vacciné dès janvier et jusqu'au premier avril 2022... et ce n'est pas un poisson !

Les patients de ces médecins, infirmier(e)s, kinésithérapeutes... ne seraient plus remboursés... voilà une annonce digne d'un être juste et bon comme nous l'avons connu en 2002. Notre Président, à l'époque, l'avait surnommé «le kinécide».

Comment peut-on penser à de telles extrémités surréalistes alors que le pays manque cruellement d'infirmières pour ne citer qu'elles. Empêcher les 10 % d'infirmières non-vaccinées de pratiquer leur art relève de l'assassinat de plusieurs patients.

Des consœurs et confrères nous interpellent en nous faisant part de leurs réactions allergiques à tout vaccin et demandent ce qu'ils vont devenir malgré un certificat médical leur interdisant de se faire vacciner. A notre avis voilà des rares exceptions qu'il faut admettre et autoriser avec toutes les sécurités sanitaires à respecter.

Les vaccinés sont obligés de présenter leur pass sanitaire (QR code) pour fréquenter nombre d'endroits et de manifestations alors que certains parlementaires refusent de le montrer lors de leurs réunions en déclarant que c'est une atteinte à leur vie privée... A vous de juger.

Pour les non-vaccinés bonjour les tests et leurs coûts, mais c'est peut-être la seule solution ?

Convention kinésithérapeutes 2022

Vu les économies de notre budget dû à la pandémie,
Vu l'augmentation générale des prix à la consommation et particulièrement aux dépenses des produits pétroliers, du gaz et de l'électricité, nos honoraires de 2022 vont-ils être revalorisés à leur juste valeur ?

Nous espérons une augmentation générale proportionnelle à l'index des prix, ce serait la moindre des choses et pas des 0,50€ comme les «intakes» du 1^{er} octobre.

Nous allons recevoir bientôt les modifications de la nomenclature 2022.

Comme d'habitude, nous nous efforcerons de réaliser des tableaux synthétisant les «nouveauautés» afin que vous puissiez contrôler, comprendre et remplir facilement vos factures d'honoraires. Vous les recevrez avec votre carte de membre en janvier.

Que 2022 vous soit prospère, bonne et heureuse année 2022 avec l'UKB comme partenaire fiable et fidèle.



Yves Ralet
Secrétaire Général



Obligation vaccinale du personnel de santé : qui décide ?

L'obligation vaccinale du personnel de santé agite le landerneau. Des divergences d'opinions sont observées aussi bien chez les scientifiques que les prestataires de soins au sens large sans parler des politiques chez lesquels les arguments sont extraits d'une zone grise peu identifiable ou suspecte aux yeux du quidam.

Il ne semble pas faire de doute que la vaccination reste la mesure la plus efficace et suffisamment argumentée susceptible de faire reculer cette pandémie complétée. La vaccination n'atteindra son but que si chacun respecte quelques règles simples dites «gestes barrière», distanciation

et masque. Malgré les effets secondaires indésirables rapportés, dont l'importance statistique est peu significative, il faut admettre que les vaccins sont bel et bien efficaces.

Les organismes sérieux, EMA - l'Agence européenne des médicaments, la FDA - Food and Drug Administration, l'agence sanitaire des nations unies, l'OMS - l'Organisation mondiale de la Santé se rejoignent. J'aurais tendance à faire confiance en priorité à l'EMA qui conseille Me Ursula von der Leyen dont le plus proche conseiller scientifique, Mr Peter Piot au CV impressionnant, est une pointure mondiale de la question.



Ceci étant posé, l'imposition d'une vaccination générale à toute la population soulève des polémiques (jamais très contributives et le plus souvent émotionnelles) dont je ne tenterai pas de débrouiller le contenu. Ce n'est pas mon sujet.

Mon propos concerne l'**obligation vaccinale pour le personnel de santé** et plus spécifiquement des kinésithérapeutes libéraux ou hospitaliers auxquels est confiée la santé, voire la vie des patients.

Il est tout justifié de s'interroger sur les arguments qui ont été présentés dans le cénacle officiel où la décision de rendre la vaccination obligatoire fut prise et notamment par la seule association professionnelle présente (les autres étant considérés comme entités négligeables), qui semble avoir marqué son accord sans nuances laissant en suspens des questions cruciales.

Des questions restent donc sans réponse, les minutes de ces réunions seraient de nature à nous en dire davantage, par exemple :

- a-t-on le droit d'un point de vue juridique d'imposer la vaccination à tout ou partie d'une population ou d'un groupe ? La réponse appartient aux juristes.
 - dans ces cénacles, la question des kinésithérapeutes libéraux ne semble pas avoir inquiété les décisionnaires ! La même question s'adresse d'ailleurs aussi aux hospitaliers.
 - plus spécifiquement, les confrères libéraux ne peuvent être reclassés dans une autre fonction de leur ... institution, leur gagne-pain est en péril.
 - bénéficieront-ils d'un droit passerelle ?
 - va-t-on suspendre les remboursements des prestations, obliger les prestataires à rembourser les actes avec effet rétroactif ?
 - quels seront les moyens de contrôle ?
- etc... mystère.

Au-delà de ces questions prégnantes, l'objet de la réflexion ici abordée est d'ordre éthique. Elle s'impose plus qu'à d'autres groupes de population. En effet, notre groupe cible est en contact direct avec les patients indemnes ou déjà affectés. Il existe d'autres modes d'analyse éthique mais celle-ci nous est spécifique et sans doute le plus difficile à trancher. Je ne tente ici que d'alimenter ce versant de la réflexion.

Il faut se rappeler que la profession de kinésithérapeute fut reconnue comme profession médicale en 1995, ce qui élevait singulièrement notre statut mais aussi les responsabilités afférentes. «D'une aide technique à la médecine, elle est devenue progressivement **un élément constitutif de la médecine** elle-même» (extrait du Document parlementaire n° 3-1777/1).

Dès lors, nous pourrions modestement nous déclarer disciples d'Hippocrate et adhérer au serment éponyme. Ce

serment définit les rapports qui doivent régir la relation médecin - patient en gardant à l'esprit que les kinésithérapeutes, tout comme les médecins d'ailleurs sont porteurs du virus et possiblement contaminants sans être eux-mêmes à l'abri.

On entend souvent évoquer le principe «primum non nocere», d'abord ne pas nuire, que l'on attribue erronément à Hippocrate. (Wikipédia)

En réalité, l'origine de cette locution est incertaine. Elle ne se trouve pas dans le Serment d'Hippocrate de façon explicite, le passage qui pourrait s'en rapprocher est «Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice» (traduction Littré).

Le principe pourrait apparaître un peu plus clairement dans le traité des Épidémies d'Hippocrate, daté de 410 av. J.-C. environ, qui définit ainsi le but de la médecine : «Face aux maladies, avoir deux choses à l'esprit : faire du bien, ou au moins ne pas faire de mal» («ἀσκέειν, περὶ τὰ νοσήματα, δὺο, ὠφελέειν, ἢ μὴ βλάπτειν»). (Wikipédia)

Selon Littré encore, le principe s'inscrit dans le passage suivant «[il faut] avoir, dans les maladies, deux choses en vue : **«être utile ou du moins ne pas nuire»**. L'art se compose de trois termes : la maladie, le malade et le médecin. Le médecin est le desservant de l'art ; il faut que le malade aide le médecin à combattre la maladie». Remplacez le médecin par le kinésithérapeute ou tout autre prestataire en fait.

Je me garderai bien de faire ici état de ma décision personnelle, quoique étant retraité et ne voyant plus que très occasionnellement un malade pour avis ou conseil. Elle n'aurait de toute façon que valeur d'anecdote qui ne constitue pas un argument.

Dans les prochaines semaines ou les prochains mois, la situation ne manquera certainement pas d'évoluer ce qui n'altérera en rien le mode de réflexion qui vous est ici proposé.

Pour conclure : au-delà des règles légales qu'il appartient au politique d'explicitier et de motiver clairement, la décision finale appartient au prestataire. Espérons modestement que les éléments de référence éthique qui précèdent soient de nature à orienter la décision en **âme et conscience**.

Confraternellement à toutes et tous,



Guy Postiaux
Novembre 2021.

Certificat interuniversitaire
en kinésithérapie
pédiatrique

Formation en
kinésithérapie de
la main

Certificat d'Université
en hypnose thérapeutique

ULB

CONTINUING
EDUCATION
HELSCI
HEALTH & LIFE SCIENCES

<http://kine.helsci.be>



Affiliez-vous maintenant à l'UKB ... et recevez de nombreux avantages !

cotisations

COTISATIONS 2022

- Ménage de kinés (2 x 120€)
- Membre effectif
- En association (par kinésithérapeute)
- Membre diplômé en 2020
- Membre diplômé en 2021
- Salarié
- Pensionné
- Stagiaire et futur diplômé 2022
(cette cotisation est valable pour toute l'année)

VERSEMENT ANNUEL

ORDRE PERMANENT

240 €	60 €
200 €	50 €
140 €	35 €
130 €	32,50 €
130 €	32,50 €
130 €	32,50 €
55 €	
GRATUIT	

N'hésitez pas à nous rejoindre en effectuant le versement (voir catégorie de votre cotisation ci-dessus) sur le compte :

IBAN-BE92 7775 9181 1123 • BIC-GKCCBEBB

**en y mentionnant vos coordonnées et en communication :
membre UKB - cotisation 2022, ajouter NOM + Prénom**

IMPORTANT :

En cas d'inscription tardive, le «supplément» membres du Kiné-Varia News et les newsletters, vous seront envoyés directement par e-mail.

Contactez le secrétariat : 071 41 08 34 - E-mail: secretariat@serk-ukb.be

Votre affiliation à l'UKB vous donne droit à des réductions substantielles sur de nombreux produits et avantages qui vous rembourseront votre cotisation grâce à des contrats de partenariat...



Le logiciel qui vous donnera le sourire, car la simplicité est notre force. Gagner du temps dans la gestion de votre cabinet et avoir plus de temps pour les choses importantes, cela vous fera spontanément sourire. De plus, vous bénéficiez d'une **remise de 15% en tant que membre de l'UKB**. La réduction est valable pour la première année du contrat (12 mois) et n'est pas cumulable avec d'autres promotions.



Liantis... la bonne solution à chaque étape de votre parcours : du lancement d'une activité indépendante au départ à la retraite, en passant par le recrutement de travailleurs, le développement d'une politique RH et bien-être efficace, et la protection face aux risques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **liantis.be**.



Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.



Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Avec plus de 7.000 exercices, KINEXER6 est la plus grosse base d'exercices de rééducation agrémentés de vidéos, photos et consignes d'exécution. Ce logiciel en ligne permet aux kinésithérapeutes de créer des programmes d'exercices personnalisé pour chaque patient et de le leur communiquer par mail (ou au format papier). Le patient peut visionner le programme d'exercices sur ordinateur, tablette ou smartphone.



Wooh original office store est spécialisé en mobilier et fourniture de bureau. Nos valeurs fondamentales sont la qualité, la fonctionnalité et l'ergonomie. Retrouvez-nous sur www.wooh.be. **10% de remise pour les membres de l'UKB**.



La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !



Depuis 2018, Synergies Vector souhaite donner à chaque individu la possibilité d'exercer une activité sportive dans les meilleures conditions et pour une sérénité d'esprit maximale. C'est pourquoi Synergies Vector **offre aux membres de l'U.K.B.** des équipements hautement qualitatifs à des prix compétitifs, de **5 à 20 % de réduction**, dans le respect de valeurs éthiques et durables. Synergies Vector travaille principalement avec des fabricants européens et promeut un développement durable.

avantages secrets



Monitoring Covid-19 :

dépenses de la kinésithérapie en 2020 par rapport à 2019

Résumé de toutes les informations sur la kinésithérapie en 2020 et comparaison avec 2019.

Toutes les dépenses ou recettes sont arrondies en milliers d'euros (000).

Source : Inami

1. Les soins temporaires à distance

De mars à décembre 2020, la dépense des soins à distance pour les prestations de kinésithérapie s'est élevée à 3.621.000 € pour 105.072 prestations (voir en fin d'article les pseudocodes).

2. Les soins en dehors des hôpitaux

Évolution des dépenses prestées dans tous les secteurs de soins en 2020 par rapport à la même période de 2019 :

- Médecins (consultations, visites et avis) : -0,2%
- Art infirmier : +7,0%
- Dentistes : -12,1%
- Spécialistes : +3,1%
- **Kinésithérapie : -7,9%**
- Prestations pharmaceutiques : +3,7%
- Orthopédistes : -9,2%
- Bandagistes : +1,7%
- Opticiens : -12,0%
- Sages-femmes : +8,0%
- Audiciens : -9,3%
- Logopédie : -9,7%

Les dépenses prestées en kinésithérapie en 2019 se sont élevées à 755.128.000 € tandis que celles de 2020 à 695.804.000 €.

Dépenses de la kinésithérapie :

2019	2020	Différence	En %
Janvier-février 141.498.000 €	Janvier-février 152.982.000 €	+ 11.485.000 €	+8,1%
Mars-juin 267.548.000 €	Mars-juin 184.389.000 €	- 83.159.000 €	-31,1%
Moyenne du 1^{er} semestre : -17,5%			

2019	2020	Différence	En %
Juillet-septembre 175.955.000 €	Juillet-septembre 186.872.000 €	+ 10.917.000 €	+6,2%
Octobre-décembre 170.128.000 €	Mars-juin 171.561.000 €	+ 1.433.000 €	+0,8%
Moyenne du 2^e semestre : +3,8%			

3. Les soins dans les hôpitaux (Flux StatMD)

«Les documents StatMD contiennent des données issues des fichiers de facturation mensuels des **hôpitaux**. Il s'agit de dépenses tant pour les **patients hospitalisés que pour les patients ambulatoires**, facturées dans le régime du tiers-payant (pas de TM ni de supplément)».

La différence est donc une **économie globale de 59.324.000 €**, ce qui correspond à **-7,9%**.

Détails :

Il y a une baisse significative pour les mois de mars (-29,2%), avril (-66,6%) et mai (-32,1%). Cette situation est suivie par des hausses en juin (+8,5%), juillet (+3,9%), août (+5,6%) et septembre (+9,1%). Au cours du mois de prestation d'octobre, une baisse est observée (-1,9%) qui est suivie d'une augmentation en novembre (+2,5%) et décembre (+2,8%).

2020 par rapport à 2019 tout secteur confondu :

• Dépenses premier semestre :

Avant la 1^{ère} vague de la crise du CORONAVIRUS :

Mois de janvier (+6,9%) et février (+2,1%) : on constate une augmentation moyenne des dépenses de +4,6 % par rapport à janvier et février 2019.

Pendant la 1^{ère} vague :

Pour les mois de mars (-3,7%), avril (-28,9%), mai (-18,0%) et juin (+7,0%) : moyenne -11,1%.

Moyenne du 1^{er} semestre : -5,6%.

• Dépenses deuxième semestre :

Avant la 2^e vague :

Pour les mois de juillet (+4,1%), août (+5,6%) et septembre (+9,2%) : moyenne +6,3%.

Pendant la 2^e vague :

Pour les mois d'octobre (+6,6%), novembre (+1,1%) et décembre (+2,8%) : moyenne +5,1%.

Moyenne du 2^e semestre : +5,7%.

Kinésithérapie :

Dépenses de janvier à décembre 2019 : 69.941.000 €

Dépenses de janvier à décembre 2020 : 64.351.000 € soit **-0,8%**

2019	2020	Différence	En %
Janvier-février 12.525.000 €	Janvier-février 13.479.000 €	+ 954.000 €	+7,6%
Mars-juin 23.361.000 €	Mars-juin 17.889.000 €	- 5.473.000 €	-23.4%
Moyenne du 1^{er} semestre : -12,5%			

2019	2020	Différence	En %
Juillet-septembre 15.984.000 €	Juillet-septembre 16.291.000 €	+ 307.000 €	+1,9%
Octobre-décembre 18.071.000 €	Octobre-décembre 16.692.000 €	- 1.378.000 €	-7,6%
Moyenne du 2^e semestre : -3,1%			

4. Prestations ambulatoires hors hôpitaux et en milieu hospitalier

Réductions des dépenses pour les prestations du **1^{er} semestre 2020** :

Pour le secteur de la **kinésithérapie une réduction des dépenses** est établie **hors et en milieu hospitalier** (et limitée pour la rééducation fonctionnelle). Kinésithérapeutes : -97.623.333 EUR hors milieu hospitalier et -7.252.000 EUR en milieu hospitalier.
Total : - 104.875.000 €

2^e semestre 2020

Kinésithérapie :
12.074.000 EUR de **dépenses hors hôpitaux** et 3.665.000 EUR en **hôpitaux** (y compris les ambulants).
Total : 15.739.000 €.

5. Mesures et matériel de protection spécifique

Les dépenses prestées pour ces mesures et matériel s'élèvent à 155 millions EUR ce qui représente un montant de 212,3 millions EUR inférieur au budget prévu approuvé de 367,3 millions EUR. Le paiement du matériel n'a été effectué que pour la première période de mai à août. La procédure pour le paiement de la deuxième période de septembre à novembre est en cours.

6. Conclusion

Rééducation des patients COVID hospitalisés :

Pour les patients COVID-19, il est important de commencer une rééducation pluridisciplinaire intensive au plus vite en unité de soins intensifs, et de poursuivre dans les unités post-COVID et les services spécialisés de rééducation G ou Sp en fonction des besoins, pour limiter autant que possible les conséquences lourdes du «sévère acute respiratory syndrome (SARS-CoV-2)» et une évolution vers le syndrome de «intensive care unit acquired weakness» avec morbidité grave et, malheureusement aussi, avec mortalité. Pendant toute la durée d'hospitalisation, les dispensateurs de soins peuvent facturer les prestations pluridisciplinaires des articles 22 et 23 de la nomenclature des prestations de santé, complétées par des prestations supplémentaires pour les patients hospitalisés en unité de soins intensifs ou qui l'ont

été. «Les soins de kinésithérapie dispensés aux patients COVID-19 hospitalisés en unité de soins intensifs ou qui l'ont été sont améliorés. A cette fin, 2 mesures sont prises, applicables pendant la crise : la possibilité d'une 2^e séance de kinésithérapie remboursée par jour et une augmentation des honoraires des kinésithérapeutes pour la 1^{ère} séance».

2020 : Objectif budgétaire global soins de santé = 27,976 milliards EUR.

Des moyens ont été réaffectés pour assurer la continuité des soins ;

- Intervention fédérale de 2 milliards pour les hôpitaux généraux et psychiatriques amortie par la réduction des dépenses due aux reports de soins non urgents et annulations des rendez-vous.
- Le Dossier Médical Global a été augmenté de 20 €.
- Création de prestations à distance.
- Diminution des dépenses en kinésithérapie de 7,9%.

Pseudocodes pour les prestations temporaires de kinésithérapie pendant la crise COVID-19

- **518011** Soins à distance via consultation vidéo (forfait hebdomadaire).
- **518033** Soins à distance via consultation téléphonique (forfait hebdomadaire).
- **560652** Séance individuelle de kinésithérapie dans laquelle l'apport personnel du kinésithérapeute par bénéficiaire atteint une durée globale moyenne de 30 minutes.
- **518055** Soins dispensés par un kinésithérapeute dans une structure de soins intermédiaire.
- **518081** Deuxième séance de kinésithérapie individuelle dans la même journée d'une durée globale moyenne d'apport personnel du kinésithérapeute de 30 minutes pour un patient COVID-19 hospitalisé après un séjour en soins intensifs.
- **518103** Majoration pour la prestation 560501 pour un patient COVID-19 hospitalisé qui est ou a été aux soins intensifs.

Synthèse réalisée par Yves Ralet



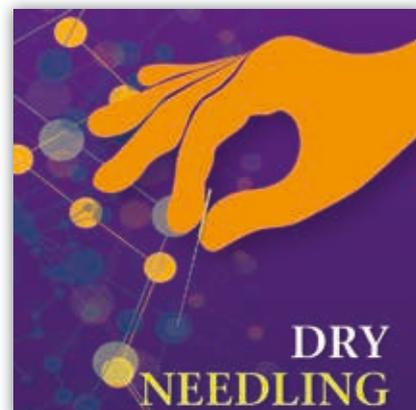
un pas vers l'ostéopathie en passant par la **T**hérapie **M**anuelle **A**nalytique

Une organisation de

www.kineformation.com

Dry Needling (puncture sèche)

organisé dans notre Centre de Formation
(Bruxelles Sud- La Louvière)



69 heures de cours destinées aux
kinésithérapeutes, thérapeutes manuels, ostéopathes,
physiothérapeutes, docteurs en médecine

Les Formateurs : **Jan De Laere** - physiothérapeute et thérapeute manuel
Véronique De Laere-Debelle - physiothérapeute et thérapeute manuelle

3 modules de 3 jours : DN 1 : module initial, 23 heures, les **20, 21 et 22 janvier 2022**
DN 2 : module avancé, 23 heures, les **5, 6 et 7 mai 2022**
DN 3 : module avancé, 23 heures, les **8, 9 et 10 septembre 2022**

All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné

Nous contacter : +32 (0)71 11 55 42

Mail : info@allfact.be

VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?

FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE

TARIFICATION

GESTION DES PAIEMENTS

RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES

WWW.ALLFACT.BE

Bénéficiaire de la prime INAMI de 800€

All FACT utilise un logiciel de tarification **CARE CONNECT PHYSIO** reconnu par l'INAMI,
en collaboration avec notre société vous bénéficiez de nombreux avantages !



les formations de la SERK



La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K.

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.

Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be



Méthode McKenzie (module A et D)

chaque patient et en fonction de l'évolution d'une séance à l'autre.

PARTIE D :

APPROFONDISSEMENT RACHIS LOMBAIRE ET APPLICATION DES CONCEPTS MCKENZIE AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DU MEMBRE SUPERIEUR

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'évaluation et le traitement des cas complexes cervicaux et thoraciques. A l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à modifier les protocoles de traitement et à approfondir leur diagnostic différentiel et leurs chaînes décisionnelles pour optimiser l'application du concept McKenzie. Les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie à ces régions du rachis sont étudiés en détail. Deuxièmement, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre supérieur (articulation de l'épaule, du coude, du poignet et de la main) ainsi qu'au management des tendinopathies de cette région. Plusieurs patients sont évalués, traités, et suivis sur plusieurs séances pendant cette formation.

La participation préalable à la partie A-B est nécessaire pour l'inscription à la partie D

Intervenant :

D. VANDEPUT, Kinésithérapeute, MSc

Dates :

- Module A : 19-20-21-22 janvier 2022
- Module D : 23-24-25-26 février 2022

Horaires :

Mercredi - Jeudi - vendredi de 11h à 19h00
Samedi de 8h30 à 17h00

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSÉLIES



Prix (par module) :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 960 €
- Avec chèques formation : 540 €
- Réf. MCK58 (module A)
- Réf. MCK59 (module D)



NB : un manuel illustré et références scientifiques sont fournis pour chaque stage.

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

PARTIE A :

LE RACHIS LOMBAIRE

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients présentant des douleurs lombaires, des sciatalgies ou des cruralgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques pour cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à classer les patients en syndromes homogènes pour lesquels des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. De vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour



Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Contenu de la formation :

L'approche méthodologique clinique développée dans cette formation démontre le caractère prioritaire et novateur de la kinésithérapie du poumon profond, à partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire. Sur la base du comportement mécanique spécifique du poumon profond et de la physiopathologie des voies aériennes distales, un

Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

nouveau paradigme est proposé, «celui d'une kinésithérapie inspiratoire, lente, résistée, positionnelle validée par des moyens stéthoscopiques, échographiques, biochimiques» à partir de la géométrie spatiale du poumon.

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes.

Intervenants :

Guy POSTIAUX, Kinésithérapeute
Stéphane OTTO, Kinésithérapeute

Dates :

27-28-29 janvier 2022

Lieu :

Centre d'Autoformation et de Formation
continué de Tihange (CAF)
La Neuville 1
B-4500 TIHANGE

Dates :

17-18-19 février 2022

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSELIES

Horaires :

Jeudi - vendredi de 9h à 17h30
Samedi de 9h à 13h30

Prix :

- Hors Wallonie et/ou
sans chèques formations : 720 €
- Avec chèques formations : 420 €
- Réf. CP-55 (Tihange)
- Réf. CP-56 (Gosselies)

Informations :

www.postiaux.com

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

20h

Chèque
Formation



Le rôle du kinésithérapeute en soins palliatifs et dans l'accompagnement des patients en fin de vie est indéniable. Grâce à ses connaissances techniques particulières, à l'approche du corps par le toucher, le kinésithérapeute intervient dans la gestion des symptômes, permet confort, détente, relaxation, maintien une certaine autonomie jusqu'au bout, ainsi qu'un travail sur l'image du corps. Grâce à ses qualités d'écoute et à ses qualités humaines, le kinésithérapeute peut accompagner les patients le mieux possible jusqu'à la fin.

En fin de vie, les problèmes respiratoires sont très fréquents et souvent difficiles à soulager. Ils dépendent en effet de nombreux facteurs et sont générateurs d'anxiété chez les patients, le personnel soignant et la famille. Il est donc important de bien les prendre en charge et,

Kinésithérapie respiratoire en soins palliatifs

comme pour la douleur, une équipe pluridisciplinaire sera la mieux placée pour aider efficacement les patients. Le kinésithérapeute a une place de choix au sein de cette équipe mais se sent souvent fort démuni face à la souffrance d'un patient qui présente des difficultés respiratoires. En effet les techniques «classiques» de kinésithérapie respiratoire sont parfois insuffisantes pour soulager le patient.

Au cours de cette formation, nous aborderons les principaux problèmes respiratoires en fin de vie à savoir **la dyspnée, l'encombrement bronchique, les râles du mourant**, d'un point de vue théorique (étiologie, traitements médicaux, médicamenteux, évaluation des symptômes) mais également pratique, en mettant en évidence «les techniques» qui permettent au kinésithérapeute de gérer ces symptômes et de les évaluer correctement. Nous aborderons également la problématique de la prise en charge respiratoire des patients «COVID 19».

Intervenants :

Joséphine NOEL, Kinésithérapeute
Christophe BERLEMONT, Kinésithérapeute
Unité de soins palliatifs à l'Hôpital Erasme

Dates :

03 février 2022

Lieu :

Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne
Chemin des Marronniers 26
B-5100 NAMUR

Horaires :

de 9h à 16h30

Prix :

- 150 €
- Versement sur le compte SERK
- IBAN : BE56 7785 9758 1588
- BIC : GKCCBEBB
- Réf. KSP-03 + nom du participant

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

En collaboration avec l'association des Soins Palliatifs en Province de Namur (ASPPN)





D'un point de vue théorique : Les lymphatiques de la tête et des membres sont décrits à partir de travaux réalisés en laboratoire. Nous abordons l'anatomie «classique» pour ensuite découvrir l'anatomie qui se développe en pathologie. La physiologie et la physiopathologie sont illustrées au travers de la clinique. L'effet des traitements physiques de l'œdème (drainage lymphatique manuel, pressothérapie, bandages multicouches, contentions élastiques) est enseigné selon le résultat de travaux de recherche réalisés en laboratoire et mis à l'épreuve en centre de kinésithérapie spécialisé.

D'un point de vue pratique : Le kinésithérapeute apprend les techniques de drainage lymphatique manuel d'appel et de résorption pour les membres, la tête et le tronc. La pratique des bandages multicouches est enseignée sur les membres. Le cours aborde aussi les modalités d'application de la pressothérapie et des contentions élastiques.

Drainage lymphatique

Objectifs généraux : L'anatomie et la physiologie des lymphatiques sont développées afin que le kinésithérapeute puisse maîtriser les techniques physiques utilisées dans le traitement de l'œdème. La physiopathologie donne accès à une parfaite compréhension des cas cliniques.

Objectifs spécifiques : Le kinésithérapeute doit, au terme du cours, pouvoir prendre en charge les patients présentant un œdème du membre supérieur, du membre inférieur ou du visage avec les techniques de drainage lymphatique manuel. Il maîtrisera les techniques de pressothérapie, de bandages multicouches et il sera en mesure de conseiller la contention élastique la mieux adaptée.

Contenu synthétique : Physiologie des lymphatiques. Anatomie des lymphatiques des membres, de la tête et du tronc. Physiopathologie de l'œdème. Signes cliniques du lymphoedème. Classification du lymphoedème, de l'œdème veineux et cardiaque. Justifications expérimentales du traitement physique de l'œdème. Pratique du traitement des lymphoedèmes primaires et secondaires des membres

et du visage. Présentation de cas et propositions de traitements.

Intervenant :

O. LEDUC, Ph. D.

Dates :

1^{er} séminaire : 10-11-12 mars 2022

2^e séminaire : 25-26 mars 2022

Horaires :

de 9h à 17h

Lieu :

Point Centre

Avenue Georges Lemaître 19

6041 GOSELIES

Prix :

- Hors Wallonie et/ou

sans chèque-formation : 800 €

- Avec chèques-formation : 350 €

- Réf. CDL-26

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be

30h

Chèque Formation



Nous savons aujourd'hui l'importance de la stimulation des connexions entre les aires cérébrales pour fonctionner efficacement et de façon optimale. Les neurosciences ont mis à jour le rôle du mouvement dans le développement du cerveau et donc les liens entre les premiers mouvements du bébé, réflexes primitifs archaïques et l'évolution du système nerveux.

Objectifs de la formation :

L'objectif de la formation est d'optimiser les traitements des patients, nourrissons, enfants, adolescents et adultes afin d'améliorer ou résoudre les problèmes psychos et moteurs de nos patients tels que :

- Les déséquilibres posturaux : Scoliose, hypotonie, ...
- Les difficultés d'adaptation respiratoire à l'effort et / ou au repos : Hyperventilation ...
- Difficultés dans la pratique et l'apprentissage sportif : gestes inadaptés, faibles performances, imprécisions, ...

Kinésithérapie et thérapie autour des Réflexes Primitifs - Archaïques

- Douleurs articulaires et musculaires d'origines diverses : lombalgies chroniques, ...
- Gestion du stress, de l'angoisse, des peurs ;
- Problèmes de sommeil, d'énurésie ;
- Problèmes de langage : bégaiement, articulation anormale, langue basse, ...
- Troubles de l'évolution psycho et motrice du nourrisson et de l'enfant ;
- Difficultés d'apprentissage scolaire : écriture, lecture, dyscalculie, dyslexie, dys, ...
- Troubles de coordination des mouvements ;
- Problèmes comportementaux : agitation, hypersensibilité, colère, ...

Méthodologie pédagogique :

Support de cours fournis. Présentation et description de 18 Réflexes importants dans le développement psychomoteur de l'humain.

1. Description de leurs rôles et des conséquences de leur non-développement ou de leur non-intégration.
2. Partage et présentation des outils et techniques pratiques et des objectifs des thérapies autour des réflexes primitifs-archaïques.
3. Pratique dirigée des exercices et des techniques décrites.

Intervenants :

C. SCHONNE, Kinésithérapeute, psychomotricienne, consultante RMTI

L. BOONE, Kinésithérapeute

Dates :

17-18-19 mars 2022

Horaires :

de 9h à 17h

Lieu :

Point Centre

Avenue Georges Lemaître 19

6041 GOSELIES

Prix :

- Hors Wallonie et/ou

sans chèque-formation : 800 €

- Avec chèques-formation : en cours d'agrément

- Réf. TRP-01

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be

tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
19-20-21-22/01/2022	METHODE MCKENZIE (module A) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 540 €	MCK-58
27-28-29/01/2022	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	TIHANGE CAF La Neuville 1 B-4500 TIHANGE	Prix de la formation : 720 € Avec chèques-formation : 420 €	CP-55
03/02/2022	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE EN SOINS PALLIATIFS J. Noël, Kinésithérapeute C. Berlemont, Kinésithérapeute Unité de soins palliatifs à l'hôpital Erasme	NAMUR (Wépion) Centre Culturel Marcel Hicter La Marlagne Chemin des Marronniers 26 B-5100 NAMUR	Prix de la formation : 150 € Versement sur le compte <i>SERK</i> IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	KSP-03
17-18-19/02/2022	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 720 € Avec chèques-formation : 420 €	CP-56
23-24-25-26/02/2022	METHODE MCKENZIE (module D) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 540 €	MCK-59
10-11-12/03/2022 25-26/03/2022	DRAINAGE LYMPHATIQUE O. Leduc, Ph D.	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 800 € Avec chèques-formation : 350 €	CDL-26
17-18-19/03/2022	THERAPIE AUTOUR DES REFLEXES PRIMITIFS-ARCHAÏQUES C. Schonne, Kinésithérapeute L. Boone, Kinésithérapeute	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 800 € Avec chèques-formation : en cours d'agrément	TRP-01
12-13-14/05/2022	KINESITHERAPIE ONCOLOGIQUE ET COMPRESSION MEDICALE EN LYMPHOLOGIE O. Leduc, Ph D.	LIBRAMONT Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : 690 € Avec chèques-formation : 375 €	KO-12
02-03-04/06/2022	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	TOURNAI Hôtel Floreal Place du Mont Saint-Aubert 2 B-7542 TOURNAI	Prix de la formation : 720 € Avec chèques-formation : 420 €	CP-57
10-11/06/2022 24-25/06/2022	USAGES D'INNOVATIONS NEURO-TECHNOLOGIQUES ET READAPTATION S. VANDERLINDEN, PT & Neuro-(Re) Habilitation	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Module 1 et 2 Prix de la formation : 480 € Avec chèques-formation : en cours d'agrément Module 3 Prix de la formation : 450 € Avec chèques-formation : en cours d'agrément	NTR-03 NTR-04

Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 €
Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKB, Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSELIES (CHARLEROI), pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

Modes de paiement : Pour la Belgique :

- soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

Pour l'étranger :

- uniquement par virement international
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

A4649 - Recherche cabinet de kiné à céder en régions de Charleroi et/ou Namur avec ou sans achat immeuble. Discretion assurée. Tél. 0495 574 065 ou 0475 488 934 y compris le week-end

A4650 - Urgent cause retraite. A remettre centre kiné à Jette. Equipe physio, grosse patientèle pour 2 kinés ou 1 kiné + 1 ostéo. Tél. 0477 22 64 27

DEMANDE D'EMPLOI

E1260 - Kiné (f) cherche remplacements mi-temps (ou collaboration) région de Charleroi (de préférence au sud). Tél. 0479 251 203



POUR RAPPEL :

Les horaires d'ouverture du secrétariat :
du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h.

**Contact : Tél : 071 41 08 34 • E-mail : secretariat@serk-ukb.be
Site Web : www.webkine.be**

**Adresse : Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies
(Centre de séminaires, le Point Centre)**

Les chèques-formation : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K. Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be

Chèque Formation



webkine

www.webkine.be

Avec la même fraîcheur intellectuelle, notre site de www.webkine.be est toujours à la portée de toute la profession.

C'est le fruit du travail acharné de notre secrétariat et du conseil d'administration de l'UKB.

Le web est en évolution perpétuelle.

www.webkine.be est le site kiné le plus consulté en Belgique francophone.

Nous avons, depuis longtemps, décidé que la défense professionnelle ne devait pas être une lutte fratricide.

Dès lors, le but de l'UKB et de www.webkine.be a été de rassembler en informant.

La communication par le web est devenue un élément essentiel et incontournable.

www.webkine.be

- est conçu et élaboré par et pour des kinésithérapeutes.
- se veut éclectique dans tous les domaines et pour tous.
- son ambition est de fournir l'information en temps réel.
- vous fait part des informations sans aucune censure, mais attend vos réactions.
- vous invite à vous inscrire à sa «newsletter».

Surfez sur notre site internet

www.webkine.be



N'hésitez pas à prendre contact avec l'UKB pour toutes informations, questions, renseignements, suggestions...



Rejoignez-nous également sur Facebook :
Union des Kinésithérapeutes de Belgique

VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

BELSO ASSURE VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

Depuis plus de 40 ans.

Notre école s'efforce de rester à la pointe de la formation tout en élargissant son champ d'action.

Les cours théoriques et pratiques sont donnés les week-ends.

Après avoir réussi un cycle de cinq ans d'études.

Comme ostéopathe agréé vous jouirez de la reconnaissance.

FORMATION CONTINUE

POSTGRADUATE COURSES

- Un programme de formation continue dans le but de parfaire vos connaissances en ostéopathie et de sa pratique.
- Des journées portes ouvertes

**- samedi 23 avril 2022 : de 18h à 19h et
- samedi 17 septembre 2022 : de 11h à 13h**

LIEU :

Centre de formation BELSO :
Centre IFAPME de Charleroi
Chaussée de Lodelinsart 417 B- 6060 (Gilly) A54 sortie 26

PROGRAMME :

- statut de l'ostéopathie en Belgique,
- fonctionnement de l'école,
- contact avec le corps enseignant.

CONTACT:

Secrétariat: asbl New Belso, Peter Benoitstraat 4b, 9100 Sint-Niklaas
Belsophone: 0475 85 17 32 | Mail: info@belso.be



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

LE COLLÈGE BELGE D'OSTÉOPATHIE
ÉVEIL DU FEELING ET RIGUEUR SCIENTIFIQUE



DEVENEZ OSTÉOPATHE

JOURNÉES PORTES OUVERTES 2022

Cette fois c'est décidé ?
Vous passez à l'ostéopathie ?

Venez assister gratuitement à nos cours
durant nos journées portes ouvertes
organisées aux dates suivantes :

23 AVRIL 2022
14 MAI 2022
11 JUIN 2022
18 JUIN 2022
de 10h à 13h

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

✓ Une longue expérience :

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est **en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone)**.

✓ Une formation de qualité :

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.

✓ La reconnaissance :

La formation du C.B.O. est agréée par l'UPOB (Union Professionnelle des Ostéopathes de Belgique) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

www.c-b-o.org E : info@c-b-o.org

CBO, Collège Belge d'Ostéopathie, Avenue Hippocrate 91,
1200 Bruxelles, 02 762 34 45